N°107 • DÉC.2023 • MARS 2024

défense de l'animal

LE MAGAZINE DES ASSOCIATIONS ET REFUGES INDÉPENDANTS



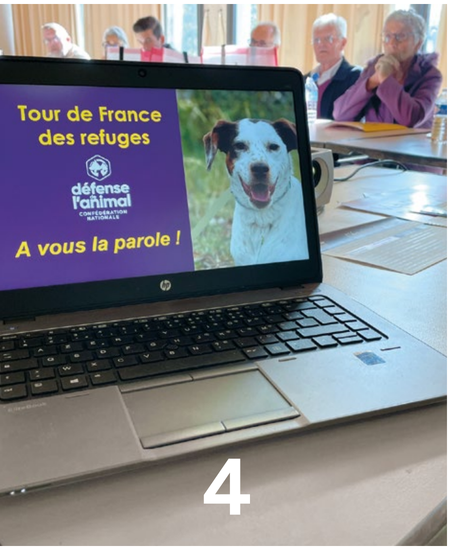
TOUR DE FRANCE DES REFUGES :
Chez vos collègues de Provence

Nouveau :
DÉCOUVREZ VOS 6 AMBASSADEURS RÉGIONAUX

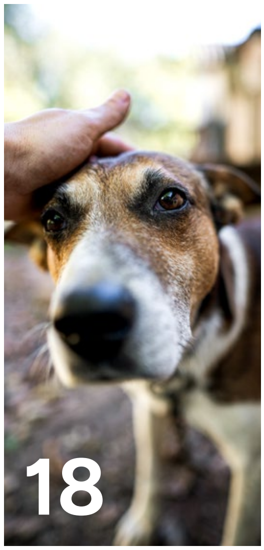
DOSSIER

CAP SUR NOS 100 ANS !

Notre projet associatif (2023-2028)







Sommaire

N°107 - DÉCEMBRE 2023 - MARS 2023

VIE DU RÉSEAU



FORMATION

JURIDIQUE

défense de l'animal
CONFÉDÉRATION NATIONALE

Magazine de la Confédération Nationale Défense de l'Animal

RÉDACTION

Directeur de la publication :
Guy Donnart

Rédacteur en chef :
Boris Heim, responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique

Rédaction :
Sabrina Hamoudi
Boris Heim
Mélina Oguey
Franck Saouzanet
Florian Sigronde

Rubrique vétérinaire :
Dr Ben-Moura (Biarritz)

ADMINISTRATION

Photo de couverture
Boris Heim pour Défense de l'Animal.
Avec nos remerciements à toute l'équipe de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région

Crédits photos :
Défense de l'Animal, Christophe Boulair, Boris Heim, SPA de Salon de Provence et sa Région, adopteunchat.org

Création :
Agence 32 Décembre - Saint-Étienne
www.32-decembre.fr

Impression :
Imprimerie Mordacq
62120 Aire-sur-la-Lys

Distribution :
Routage Mil'Adresses
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Dépôt légal – 4ème trimestre 2023
ISSN : 1162-8294

Confédération Nationale Défense de l'Animal
26 rue Thomassin - CS 30201
69291 Lyon cedex 02
Tél : 04 78 38 71 85

laconfederation@defensedelanimal.fr
www.defensedelanimal.fr

/ Défense de l'Animal
/ Défense de l'Animal
/ Défense de l'Animal
/ defensedelanimal_officiel
@RefugesdeFrance

PEFC
10-31-2168
Certifié PEFC
pefc-france.org



Guy Donnart
Président
de la Confédération Nationale
Défense de l'Animal

La Confédération est en marche

Cap sur notre Centenaire !

Chers Associations et Refuges Confédérés,
Chers Président(e)s et membres de vos Bureaux,
Chers Élu(e)s,
Chers soigneurs et promeneurs bénévoles,

Depuis 6 mois, nous avons fait un grand Tour de France des Refuges pour entendre vos besoins, vos demandes, vos envies, et bâtir un nouveau projet associatif utile et solide. Nous vous avons entendus. Voici notre nouveau programme fédéral axé sur les 4F : **Fédérer, Former, Financer et Faire-savoir.** Nous vous le présenterons en détail lors de l'Assemblée générale du 9 décembre 2023 à Paris, mais vous en trouverez l'essentiel dans ce magazine.

Vous nous avez demandé 5 actions fortes :

1. Rétablir la confiance
2. Rentrer des fonds
3. Renouveler nos liens
4. Mettre en place un bouclier économique
5. Nous rendre plus visible au niveau national.

Dans ce numéro (en pages 8 à 13), vous découvrirez les **7 projets stratégiques** qui répondent à toutes ces demandes. Deux exemples ? Nous lançons «**Défense de l'Animal - L'Académie**» : un ensemble d'outils (en ligne et en présentiel) qui permettront à tous les refuges et associations de sensibiliser et de former leurs salariés et bénévoles. Nous lançons aussi «**Défense de l'Animal - La Radio**», destinée à fédérer tous nos membres.

Ce programme ambitieux a été validé et lancé en novembre 2023. Il porte déjà ses premiers fruits et continuera à monter en puissance jusqu'au 16 mars 2028, date de notre Centenaire.

Nous sommes impatients de souffler ces 100 bougies avec vous. Et de vous retrouver le 9 décembre à Paris !

Nos 4 F : Fédérer, Former, Financer, et Faire-Savoir



Boris Heim, nouveau rédacteur en chef, nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique.

UN MAGAZINE EXPÉRIMENTAL...

Vous avez entre les mains un magazine expérimental et restructuré, qui traduit bien la mue que connaît notre Réseau depuis juin 2023.

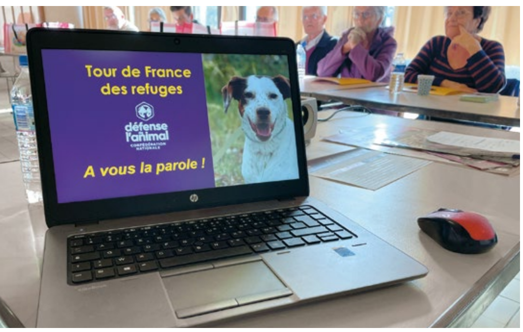
Au recto, ce magazine est celui de nos (futurs) bienfaiteurs. Et, en le retournant, vous avez pu découvrir qu'il s'adresse désormais aussi directement à vous, les acteurs de la défense des animaux domestiques dans toute la France. Car nous voulons répondre à vos interrogations ET vous y donner la parole.

Dans ce numéro, nos Confédérés du Sud-Est (Salon-de-Provence, Baux-de-Provence...) ont la part belle. Mais nous donnerons de la visibilité à tous les autres : **car ce magazine devient la vitrine de tout notre Réseau.**

... VITRINE DU RÉSEAU



UN PASSIONNANT
« Tour de France des Refuges »



Photos prises lors de l'étape Sud-Ouest à Agen en novembre 2023.



Florian Sigronde, ingénieur spécialisé en bien-être et protection des animaux, chargé de mission au pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique. Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

Défense de l'Animal a repris la route depuis juillet 2023 pour aller à la rencontre des équipes des refuges. Ces échanges riches et passionnés montrent la vitalité retrouvée du plus important réseau de protection animale de France.

Très attendues par les associations confédérées, qui se sentent parfois isolées sur leur territoire, et toujours très occupées avec leurs urgences du quotidien, ces rencontres organisées par Défense de l'Animal permettent aux dirigeants élus, salariés et bénévoles des refuges locaux de se retrouver, voire de se rencontrer pour la première fois (car les élu(e)s changent, de nouvelles structures se créent…) et d'échanger avec les représentants de la Confédération (élu(e)s et équipe salariée du siège), en toute convivialité.



Lille, Salon-de-Provence, Tours, Vienne, Agen… ces visites ont eu lieu partout en France, dans l'idéal au sein même des refuges. Elles permettent de faire remonter des informations de terrain : pour identifier les principales problématiques quotidiennes des refuges, organiser ensemble les moyens d'action à adopter collectivement pour mieux protéger les animaux, mieux faire appliquer les lois qui les protègent, et permettre aux refuges d'assurer leur résilience économique en jouant « collectif ».

Lutte contre la maltraitance animale, mise en œuvre du certificat de connaissances et d'engagement, mise en œuvre des dispositions de la loi du 30 novembre 2021, prise en charge des malinois et chiens de catégorie, gestion de la surpopulation féline… Les tours de table avec l'ensemble des responsables associatifs font ressortir les problématiques rencontrées par chaque association et permettent rapidement d'esquisser des solutions tant à l'échelle locale que régionale et nationale.

La crise de gouvernance qui a paralysé la Confédération en 2022-2023 a fait l'objet d'une séance de questions/réponses dédiée. Organisée en toute transparence, cette mise au point claire et précise a été particulièrement appréciée par les associations à chaque étape de notre Tour de France.

Mais chacun de ces rendez-vous a surtout été LE moment pour les associations membres du Réseau de parler d'avenir et de dire ce qu'elles attendent concrètement de leur Confédération Nationale : elles ont besoin de conseils pratiques sur la vie associative, sur la gestion du personnel, d'accompagnement et de conseils juridiques, et elles attendent évidemment un traitement toujours plus fluide de leurs libéralités (donations, legs, assurances-vie…). Message reçu !

« CE TOUR DE FRANCE EST UNE TRADITION QU'IL NOUS FAUT ABSOLUMENT MAINTENIR ET RENFORCER. IL CRÉE UN LIEN FORT AU SEIN DES RÉGIONS, ET UN PUISSANT SENTIMENT D'APPARTENANCE NATIONAL. »

Guy Donnart, Président de Défense de l'Animal

Les rencontres 2023 ont conforté les élu(e)s de la Confédération et l'équipe du siège dans la construction d'un nouveau projet associatif pour Défense de l'Animal, reposant sur l'intelligence collective. C'est pour mettre ce nouveau projet en route que la Confédération a recruté, le 2 novembre 2023, son chef de pôle chargé du développement de la vie associative, de la communication interne et externe et de la logistique. Avec lui, Défense de l'Animal est en marche et met le cap sur ses 100 ans.

Premier résultat : à la mi-novembre, nous avons lancé pas moins de 7 projets stratégiques concrets, utiles et ambitieux (voir pages 8 à 11 dans ce numéro) qui porteront leurs premiers fruits dans les prochaines semaines et mois. Notre objectif ? Servir comme jamais nos 270 associations confédérées, devenir exemplaire à tous niveaux, et propulser notre association au tout premier plan national. Notre horizon ? Le centième anniversaire de Défense de l'Animal, qui sera marqué par un Congrès inoubliable, le 16 mars 2028.

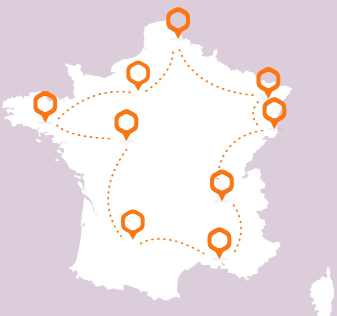
NOTRE RÉSEAU
local/national se renforce

Le Tour de France des Refuges est très souvent l'occasion de créer du lien entre les responsables associatifs locaux qui, même s'ils travaillent à proximité les uns des autres, ne se connaissent pas forcément, mais partagent des problématiques communes. Les liens qui se tissent entre les membres du réseau Défense de l'Animal permettent ainsi de mieux collaborer contre les maltraitances, pour gérer des saisies d'animaux ou encore partager des profils de chiens et chats à l'adoption, augmentant leurs chances de trouver une nouvelle famille.



9 ÉTAPES EN 5 MOIS
Et ça continue !

Lancées le 22 juillet 2023 au sein du refuge de Gerbey (38), 9 rencontres se sont succédées jusqu'en novembre dans 7 régions : Hauts-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Normandie. Au total, ce sont quelques 70 associations qui ont répondu « présent ! » à l'invitation de Défense de l'Animal, soit près de 200 personnes. Après les fêtes, la Confédération reprendra son bâton de pèlerin pour visiter les six coins de l'Hexagone en 2024. L'itinéraire était en cours de validation au moment où nous mettions ce magazine sous presse… À suivre !





VISITE *de chantier*

C'est une tradition utile et bien ancrée : chaque étape de notre Tour de France se termine par la visite guidée d'un refuge. En novembre, la SPA de Salon-de-Provence et sa Région nous a présenté son gros chantier financé par France Relance. De quoi faire des jaloux...



Boris Heim, nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique. Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

Ils ne sont pas peu fiers, les deux Philippe : Philippe Adam, le Président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région, et son trésorier-webmestre, Philippe Gautier. Et ils ont de quoi ! Accompagnés par Défense de l'Animal, ils ont déposé un dossier de subvention «France Relance» en 2021 pour moderniser leur refuge pour chiens et chats et ont obtenu 300000 euros fin 2021. Ils nous ont expliqué ce qu'ils en avaient fait.

« D'abord, on a immédiatement sécurisé notre site en installant 545 mètres de clôture de 3 mètres de haut. C'était urgentissime, car notre refuge est situé en bordure de l'autoroute de Marseille et l'ancien grillage était troué de partout, ce qui pouvait entraîner de gros risques en matière de circulation en cas de fuite d'animaux ! », souligne **Olivier Goullier**, le tout nouveau directeur du site.

« La plus grosse tranche du budget est consacrée à la construction de notre nouveau chenil hyper-moderne : 4 boxes doubles ont déjà été construits et 8 autres vont bientôt sortir de terre juste en face, sur la partie dégagée que vous voyez là, où sont garés les tractopelles (voir photo ci-dessus). Divisé en un espace intérieur prolongé par un espace extérieur, chaque box est spacieux et doté d'une porte à guillotine actionnable depuis le couloir intérieur, pour éviter toute morsure de chien à l'ouverture et à la fermeture, pour le nourrissage et le nettoyage », explique **Philippe Adam**, le président du refuge (et nouvel ambassadeur régional de Défense de l'Animal pour le quart sud-est de la France et la Corse - lire en pages 12-13).

Le refuge construira aussi de nouveaux bureaux (avec une salle de réunion et de coworking), des vestiaires hommes/femmes, et le bloc opératoire chien-chat reste à être aménagé. Dans un avenir proche, il faut encore acheter le matériel vétérinaire, et créer toute une partie chat sur 210 m² (avec une fourrière dédiée, une chatterie et une infirmerie chat construits en «panneaux-sandwich» dernière technologie, avec plusieurs espaces suivant les maladies contagieuses, chaque salle sera équipée aussi d'un sas de décontamination).



Philippe Adam (à g.), le président de la SPA de Salon-de-Provence, et son trésorier-webmestre, Philippe Gautier, montrent les 4 premiers boxes du chenil construits grâce à France Relance. © Boris Heim pour Défense de l'Animal





La domotique est une aide appréciée au quotidien. Connectés à une application web, ces gros cadenas sont activables sur smartphone. Plus besoin de clés ou de code à mémoriser ! © Boris Heim pour Défense de l'Animal

« Enfin, un montant de 10% a été utilisé pour un projet invisible à l'œil nu : le remplacement de l'ancien système de canalisations tout-à-l'égout par un réseau de buses enterrées de grand diamètre permettant une évacuation parfaite des eaux usées vers une fosse, car il fallait prévoir le raccordement aux nouveaux boxes », ajoute **Philippe Gautier**, le trésorier.

Ce dernier en a profité pour relier l'ensemble du refuge à une application domotique commandée par une application web : de leur téléphone, les dirigeants du centre peuvent désormais gérer l'éclairage externe, les caméras de vidéosurveillance, le chauffage des bureaux, de la chatterie et de l'infirmerie chien, mais aussi les énormes cadenas Bluetooth sécurisant leurs conteneurs et locaux de rangement...



« Cette nouvelle clôture de 545 mètres de long va certainement sauver la vie de plusieurs de nos animaux et celles d'automobilistes circulant sur l'autoroute de Marseille en contrebas, car nos animaux ne peuvent plus filer s'ils échappent à leurs soigneurs », explique **Olivier Goullier**, nouveau directeur du refuge. © Boris Heim pour Défense de l'Animal



Vue aérienne du chenil en cours de réalisation : les anciens boxes ont aujourd'hui été détruits et seront remplacés par de nouveaux chenils identiques. © Philippe Gautier (SPA de Salon-de-Provence)

Pour contacter la SPA de Salon-de-Provence, consultez leur site web
SPA-SALON-DE-PROVENCE.FR
écrivez à direction@spa-salon-de-provence.fr ou téléphonez au 04 90 42 20 77



DOSSIER

Notre projet associatif

A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN PROVENCE

Le débat et les différentes présentations ont duré 5 heures environ. La réunion s'est conclue sur une visite guidée du refuge SPA de Salon-de-Provence, bénéficiaire d'une importante aide « France Relance » © Boris Heim, pour Défense de l'Animal

Le samedi 4 novembre 2023, Défense de l'Animal est allée à la rencontre de ses associations adhérentes en région PACA, à Salon-de-Provence, pour leur présenter son ambitieuse feuille de route.



Boris Heim, nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique. Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

J'ai eu droit à un joli baptême du feu, merci ! Tout nouveau responsable Communication, Développement de la vie associative et Logistique de Défense de l'Animal, j'ai pris mes fonctions le jeudi 2 novembre, et me suis rendu deux jours plus tard à Salon-de-Provence, à la rencontre de plusieurs associations confédérées accompagné de deux administratrices et de mon collègue Franck Saouzanet, responsable du pôle Juridique et Libéralités.

L'objectif de notre équipe ? Répondre aux interrogations suscitées par la crise de gouvernance (2022-2023), écouter les besoins et attentes des refuges et leur **présenter le nouveau projet associatif positif et constructif, qui prend fermement appui sur le collectif.**

Mon objectif ce jour-là ? Faire connaissance avec nos adhérents provençaux. Les échanges ont été édifiants. Le premier tour de table a permis à chacun de se présenter, de dire ce qu'il/elle avait sur le cœur… De ces échanges très riches et denses, 5 attentes essentielles sont ressorties.

Attente n°1 : rétablir la confiance

Les associations adhérentes, représentées ce 4 novembre, ont été claires : elles veulent tourner la page de la crise de gouvernance qui a traversé la Confédération. Elles souhaitent s'inscrire dans le nouveau projet et participer au renouveau de la CNDA. Elles apprécient de renouer le dialogue et espèrent que ces réunions continueront.

Nos adhérents en ont clairement assez des manœuvres orchestrées par certains et voici, en résumé, ce qu'ils disent : *« Franchement, nous avons mieux à faire que cette querelle stérile alimentée par une incessante avalanche de mails. Nous, les refuges, sommes 100% concentrés sur notre mission urgente : sauver des animaux. Quant à la Confédération, elle devrait uniquement se concentrer sur l'aide aux refuges, en nous accompagnant avec des conseils pratiques et juridiques, en nous reversant rapidement les libéralités qui nous reviennent, et en faisant parler de nous au niveau national ! C'est comme ça que vous regagnerez notre confiance. »*

Message reçu !

La Confédération met en place des actions immédiates.



RÉPONSE 1 : UNE ACADÉMIE POUR FORMER ET CONSEILLER

Dès décembre 2023 - janvier 2024, Défense de l'Animal lance une **Académie** en ligne réservée aux associations membres avec tous les outils (guides, brochures, fiches pratiques, vidéos, podcasts audio) pour sensibiliser et former les équipes sur tous les thèmes prioritaires (sujets réglementaires, lutte contre la maltraitance, alimentation, santé, hygiène et soins vétérinaires…). Des ateliers de **formation**, conférences thématiques et RDV en présentiel seront également proposés très rapidement. Nouveauté : ils seront filmés et diffusés en ligne à la demande (VOD, 24/7) pour bénéficier au plus grand nombre.



Attente n°2 : rentrer des fonds

Jusqu'en mai 2023, les refuges ont terriblement souffert de la paralysie du pôle *« Libéralités »* en charge du traitement et reversement des legs et assurances-vie. La mission la plus cruciale de la Confédération depuis sa reconnaissance d'utilité publique (« RUP », pour les intimes) est de permettre à ses membres de bénéficier de ces libéralités exemptes de droits de mutation.

Défense de l'Animal a su parfaitement rebondir depuis cet été en renforçant ses process.



RÉPONSE 2 : UN TRAITEMENT AMÉLIORÉ DES LIBÉRALITÉS

Le pôle « Libéralités » a été **entièrement reconstruit** dès juin 2023. Placé sous la direction de Franck Saouzanet, le pôle a été rejoint par 4 collaborateurs (dont 3 issus du notariat) et le traitement des dossiers a redécollé : **les résultats sont (très) bons, et déjà remarqués**. *« J'ai récemment eu une excellente surprise : une libéralité destinée à mon refuge était arrivée sur le compte bancaire de Défense de l'Animal. En à peine 48h chrono, elle a été versée sur notre compte. Chapeau la Confédération ! »*, a ainsi témoigné **Philippe Gautier**, trésorier du refuge SPA de Salon-de-Provence.

« En règle générale, on reverse les sommes perçues entre 48h et 5 jours après leur réception sur notre compte bancaire », explique **Franck Saouzanet.** Quant à la durée de traitement des dossiers, elle peut aller de 12 mois (pour un dossier simple et sans surprise) à plusieurs années pour un dossier complexe, par exemple si un contentieux survient.

Attente n°3 : renouer les liens

Les membres au sein des refuges, souvent ne se connaissent pas entre eux, trop occupés par leurs urgences quotidiennes ou parce qu'ils viennent juste d'adhérer, ou que leurs dirigeants viennent tout juste d'être élus. La Confédération doit donc urgemment nouer ou resserrer les liens avec ses membres et entre eux.

Défense de l'Animal a des solutions concrètes.

RÉPONSE 3 : DES ACTIONS DIRECTES POUR RENFORCER LE RÉSEAU

Pour aider les refuges à réseauter, pour faire remonter rapidement et efficacement au siège (à Lyon) les besoins du terrain, pour diffuser les infos du siège vers les territoires, nous avons décidé en novembre 2023 de découper la France en **6 régions, dotée chacune d'un ambassadeur bénévole**. Son rôle : se faire le porte-voix de son territoire en contact direct avec Boris Heim, notre nouveau responsable du Développement de la vie associative. La Confédération va aussi intensifier ses **Tours de France des Refuges**, transformer son **magazine** (vous l'avez déjà en mains !) en « vitrine des refuges ». Dans la foulée, nous allons mettre en place une **radio et une chaîne de TV** dédiées aux membres (« Ici Lyon, les refuges parlent aux refuges »). Enfin, nous réorganiserons un **Congrès national** tous les deux ans (2024, 2026) jusqu'à notre centenaire, le 16 mars 2028.



L'étape de Salon-de-Provence a réuni une trentaine de participants environ.
© Boris Heim pour Défense de l'Animal

Attente n°4 : bénéficier d'une protection en période de crise

Dans tout l'Hexagone, les associations de protection animale indépendantes affrontent le tsunami de la crise économique, avec son lot d'inflation (prix de l'alimentation, explosion des frais vétérinaires...), de baisse des dons (financiers et en nature...) aggravés par les catastrophes naturelles qui se multiplient (tempêtes, crues et inondations...). Nombreux sont les refuges qui s'interrogent sur leur avenir dans les 6 ou 12 prochains mois quand ils ne se questionnent pas sur leur survie.

La Confédération actionne 3 leviers pour apporter une aide concrète aux refuges.

RÉPONSE 4 : LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

Pour aider les refuges à faire face à la crise économique gravissime qui secoue notre pays, Défense de l'Animal va :

- tout mettre en œuvre pour **augmenter les flux financiers entrants,**
- poursuivre l'**optimisation de traitement des dossiers** « Libéralités »,
- et étudier la faisabilité d'une **centrale d'achat nationale** pour réduire les coûts de fonctionnement de tous ses membres. Par exemple en proposant un contrat d'assurance ultime à prix serré répondant à tous les besoins des refuges, en favorisant l'achat groupé et la distribution centralisée d'aliments pour animaux domestiques, d'EPI (équipements de protection individuelle comme des gants de manutention, chaussures de chantier, savon, liquides désinfectants...) en quantités industrielles à prix grossiste, en s'appuyant sur un réseau logistique offrant un relais de proximité dans chaque région.

Attente n°5 : bénéficier d'une visibilité nationale !

Depuis toujours, nous sommes beaucoup moins visibles et donc bien moins connus que les autres grandes ONG nationales de protection animale. Quant à notre réputation, elle a bien souffert de nos récents soucis de gouvernance. Pour combler ce déficit et redorer notre blason, il n'y a pas de solution miracle.

Défense de l'Animal s'est mise en ordre de marche : depuis novembre 2023, nous menons trois projets tambour battant.



RÉPONSE 5 : FAIRE EXISTER LE RÉSEAU AU NATIONAL

Pour gagner la bataille de la réputation, nous allons d'abord :

- **regagner la confiance de nos adhérents** (avec notre Académie, notre pôle « Libéralités », nos nouveaux outils de communication, nos Tours de France des Refuges...) ;
- puis **moderniser et consolider notre base de données adhérents** pour faire enfin parler de nous dans les médias nationaux et locaux.

Comment ? Nous allons réaliser un **grand état des lieux** des sociétés de protection animale et refuges indépendants de France, puis **faire remonter aux médias les informations de terrain** les plus cruciales pour vous (urgence survie économique, alerte abandons, alerte surpopulation...) **en alertant efficacement la presse** (notre nouveau responsable communication est un ancien journaliste de France 3 et de l'agence France-Presse). Nouveau : nous réaliserons également des sondages express pour faire remonter des chiffres exploitables par les grands médias.

CQFD ! Doutes levés, confiance revenue, travaux lancés

À l'issue de la rencontre de Salon-de-Provence (5 heures d'échanges, repas compris), nous avons refait un tour de table des participants, pour leur demander leur « météo » personnelle après notre présentation. Voici quelques-unes de leurs réactions.

« Tout ça, c'est motivant et encourageant. Mais j'attends la mise en pratique, car par le passé, nos attentes ont été déçues. »

« Je suis rassurée de vous entendre. Mon refuge est en difficulté et vous nous redonnez de l'espoir pour l'avenir. »

« Redonnez-nous vite de la visibilité dans les médias nationaux, mais aussi chez les notaires et les vétérinaires… »

« Notre association est toute jeune : pour nous, cet appui fédérateur est important. On ne veut surtout pas rester isolées. »

« Mettez en place des ambassadeurs régionaux pour qu'on vous fasse plus facilement remonter nos soucis, nos besoins. »

« Merci de favoriser les échanges entre refuges, notamment en matière de surpopulation féline. Il faut qu'on partage les meilleures pratiques et qu'on s'entraide. »

« Vous nous préparez des outils pour continuer à nous battre au quotidien, merci. »

« Vous nous apportez beaucoup d'énergie pour aller de l'avant ! »

« C'est le début d'une belle collaboration inter-refuges : allez-y ! »

« Depuis juillet 2023, vous n'êtes plus seulement une tirelire. Là, vous fédérez tout le monde et c'est ça qu'on attendait ! »

270 ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE

Pour découvrir l'ensemble de nos refuges membres (ils sont tous indépendants)
DEFENSEDELANIMAL.FR/CARTEDEFRANCE

Philippe Adam (à g.), le Président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région et nouvel ambassadeur Défense de l'Animal pour le quart Sud-Est de la France, et Boris Heim, nouveau responsable du (nouveau) pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique de Défense de l'Animal. © Défense de l'Animal, novembre 2023



LEUR MISSION
donner vie aux quatre promesses de Défense de l'Animal, nos 4F : Fédérer, Former, Financer, Faire-savoir.

6 AMBASSADEURS RÉGIONAUX *pour booster notre Réseau*

Nationale, notre Confédération va s'ancrer encore plus profondément dans les territoires : nous venons de nommer 6 ambassadeurs régionaux pour relayer notre action au niveau local, et faire remonter les infos de terrain jusqu'à notre siège, à Lyon.

Ces ambassadeurs régionaux étaient attendus par nos membres depuis des années. Ils sont comme vous, bénévoles, administrateurs, ou salariés au sein des associations.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de diviser la France en 6 régions : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est, IDF-HDF et Outre-Mer (voir notre carte ci-contre).

Au nord, au sud, à l'est et à l'ouest du pays, ces ambassadeurs bénévoles seront la courroie de transmission de notre Réseau, appuyés par le responsable du pôle Développement de la vie associative, Boris Heim, recruté en novembre 2023, et par les salariés (juristes, communicants, logisticiens, administratifs) du siège.

« La mission de nos ambassadeurs sera de donner vie aux quatre promesses de Défense de l'Animal, nos « 4F » : ***Fédérer, Former, Financer et Faire-savoir.*** *Car ces 4F sont les piliers de notre alliance »,* explique **Guy Donnart**, le Président de la Confédération.

Le tout premier objectif des 6 ambassadeurs consiste à **Fédérer** les refuges de leur territoire et à animer le Réseau au niveau local. Comment ? En dialoguant avec les 270 adhérents existants, en leur proposant des rencontres et ateliers, et en ralliant de futurs adhérents. Un très beau défi quand on sait qu'il existerait au total entre 750 et 1400 refuges indépendants en France.

UN TRÈS BEAU DÉFI ***quand on sait qu'il existerait au total entre 750 et 1400 refuges indépendants en France***

Deuxième mission : promouvoir dans les refuges l'offre de services gratuite (!) que leur apporte la Confédération en matière de **Formation** (grâce à notre toute nouvelle Académie) et de **Financements** (legs, donations, assurances-vie exempts de fiscalité grâce à notre Reconnaissance d'Utilité Publique, RUP).

Enfin, pour booster la réputation et la notoriété de Défense de l'Animal, nos ambassadeurs auront un rôle important en matière de **Faire-savoir**. Dans un premier temps, nous les aiderons à vous faire mieux connaître auprès de toutes nos parties prenantes : associations de protection animale, monde vétérinaire, univers du notariat, élus et administrations, préfectures et ministères.

« Une fois ce travail de fond réalisé, nous prendrons ensuite la parole dans les médias locaux, régionaux et nationaux, pour ***Faire-valoir*** *votre travail passionné et votre engagement sans faille au service des animaux sans famille »,* explique **Boris Heim**, lui-même ancien journaliste passé par France 3 et l'agence France-Presse (AFP).

« Je suis impatient de rencontrer les adhérents de la grande région PACA, AURA et Corse, et de leur expliquer le nouveau projet associatif de Défense de l'Animal », déclare **Philippe Adam**, le président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région, nouvel ambassadeur Défense de l'Animal pour le quart Sud-Est. Il en est de même pour **Didier Le Bozec** directeur exécutif de l'association adopteunchat.org et ambassadeur Nord-Ouest, qui précise *« entre ambassadeurs, nous avons déjà commencé à nous partager les meilleures pratiques mises en place dans les refuges de nos territoires ».*

Ce travail massif de visibilité, de notoriété et de réputation est indispensable parce que les milliers de bénévoles et de salariés de toutes les associations membres de Défense de l'Animal assurent au quotidien, jour et nuit, dans tout l'Hexagone, un service public indispensable. Et qu'il est temps que ça se sache.

La Confédération est en marche. Vous pouvez compter sur nous.



Didier Le Bozec, directeur exécutif de l'association adopteunchat.org et ambassadeur Nord-Ouest. © DR

VOS AMBASSADEURS RÉGIONAUX ARRIVENT !

- **Ambassadeur Nord-Ouest**
  Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire
  Didier Le Bozec
  Directeur exécutif
  de l'association adopteunchat.org
  nord-ouest@defensedelanimal.fr

- **Ambassadeur IDF et HDF**
  Île-de-France et Hauts-de-France
  (nomination en cours)
  idf-hdf@defensedelanimal.fr

- **Ambassadeur Nord-Est**
  Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté
  Sabine Schwertz
  Présidente de la SPA
  de Mulhouse Haute-Alsace
  nord-est@defensedelanimal.fr

- **Ambassadeur Sud-Est**
  AURA, PACA, Corse
  Philippe Adam
  Président de la SPA
  de Salon-de-Provence
  sud-est@defensedelanimal.fr

- **Ambassadeur Sud-Ouest**
  Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
  (nomination en cours)
  sud-ouest@defensedelanimal.fr

- **Ambassadeur Outre-Mer**
  Tahiti, Martinique, Réunion et toutes les autres collectivités territoriales ultramarines
  (nomination en cours)
  outre-mer@defensedelanimal.fr


« J'ai récemment eu une excellente surprise : un legs destiné à mon refuge était arrivé sur le compte bancaire de Défense de l'Animal. En à peine 48h chrono, il a été versé sur notre compte. Chapeau la Confédération ! »
Philippe Gautier,
trésorier du refuge SPA de Salon de Provence.
Aidez-nous
à aider les refuges.
Faites un don ou adoptez un animal de compagnie.
Faites un don en ligne sur
www.defensedelanimal.fr/jedonne
Cette campagne est menée par Défense de l'Animal. © Tous droits réservés. Photo : Boris Heim, pour Défense de l'Animal.

SANTÉ, MALTRAITANCE : *on forme les associations !*



Mélina Oguey, ancienne juriste de Défense de l'Animal, actuellement doctorante en droit animalier à l'université Grenoble-Alpes.

En matière de lutte contre la maltraitance et pour la santé des animaux, les lois, règlements et meilleures pratiques évoluent sans cesse. Pour toujours mieux défendre et soigner les animaux, il faut donc constamment former les salariés et bénévoles des refuges de France.

C'est pour cela que nous avons créé deux cycles de formation complets et entièrement gratuits pour nos membres. Au total, 6 heures de formation sont d'ores et déjà disponibles 7j/7 en VOD pour le 1er cycle. Et le deuxième cycle est en cours de production.

Nous avons imaginé et développé ces deux cycles de formation avec un objectif : répondre au mieux aux besoins des associations. L'objectif est de les aider à professionnaliser leurs actions sur deux axes : lutter contre la maltraitance animale et pour la protection de la santé des humains et des animaux. Ces formations visent en particulier à présenter et clarifier les réglementations en vigueur dans ces deux domaines. Tout en dotant les associations d'outils concrets de mise en œuvre simple et rapide.



Maltraitance : 3 formations disponibles

Ce cycle de 3 cours juridiques a été lancé en juillet 2023 pour traiter trois sujets liés à la lutte contre la maltraitance animale.

1

La première formation (durée : 1h30) présente la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les humains.

Cette loi contient de nombreuses mesures applicables aux associations de protection animale : certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce, encadrement de l'activité des associations sans refuge ou encore modification des modes de gestion des fourrières. Comme ces nouveautés impactent le fonctionnement quotidien des associations, il fallait rendre ce sujet très accessible. Une juriste de notre réseau, spécialiste du droit animalier, présente et clarifie ces nouvelles obligations qui sont toutes orientées par un objectif clair au niveau national : la lutte contre l'abandon.

2

Diffusée depuis août 2023, notre deuxième formation (durée : 1h30) concerne les infractions et sanctions pénales en matière de protection animale.

La maltraitance, qu'elle soit sous forme d'actes volontaires ou de négligence, est sanctionnée par de nombreuses dispositions pénales qui ont récemment évolué grâce à la loi du 30 novembre 2021. La formation dresse le nouveau panorama des infractions pénales sanctionnant toutes les différentes formes de maltraitance. Illustrée par de nombreux exemples de décisions de justice (jurisprudence), notre formation permet aux associations de bien comprendre les différents types de comportements réprimés par la législation française et de connaître les peines encourues.

3

Diffusée depuis octobre 2023, notre troisième formation (durée : 3h) est dispensée par Arielle Moreau, une avocate spécialiste de la défense des animaux, au Barreau de La Rochelle. Son thème ? Former les associations à l'enquête bénévole menée en cas de suspicion de situations de maltraitance.

Car les associations ont un rôle clé à jouer grâce à leurs enquêtes, qui doivent être conduites dans un cadre juridique strict et précis, bien expliqué dans cette troisième formation : contours de la mission d'enquête, moyens d'action des enquêteurs bénévoles, limites à observer… Tout est précisé. Les suites potentielles d'une telle enquête sont également détaillées (dépôt de plainte, saisie de l'animal, déroulement de la procédure judiciaire, etc.).

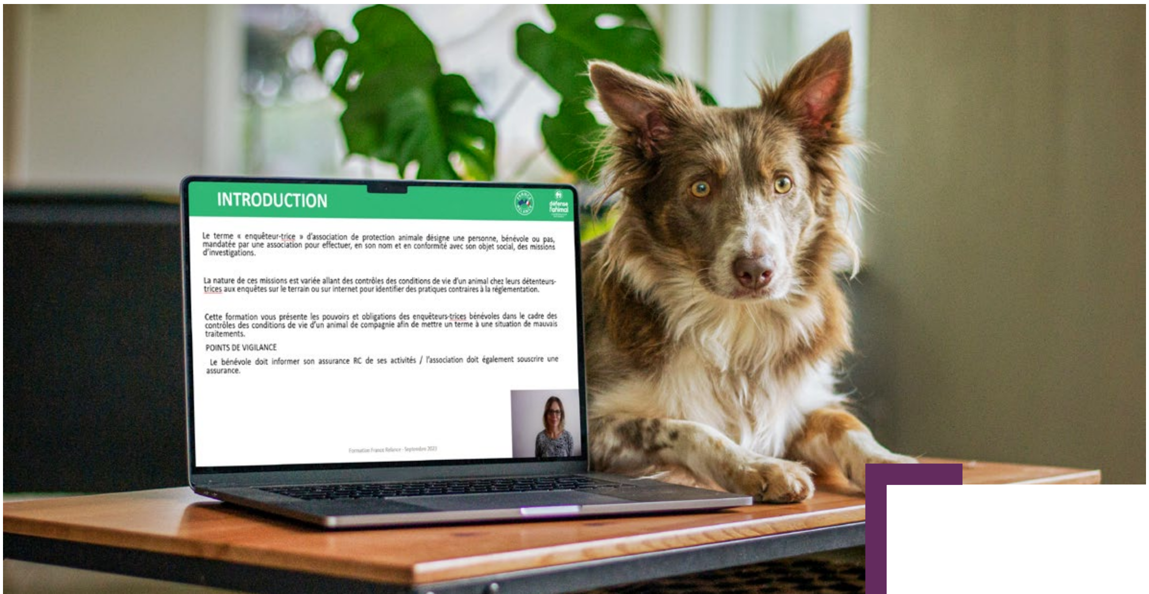
LE MOT DE MÉLINA OGUEY

juriste en charge du 1er cycle de formation

« La diffusion du premier cycle de formation a été l'aboutissement de plusieurs mois de travail des équipes de Défense de l'Animal. Nous avons voulu faciliter l'application des règles juridiques par les associations en matière de lutte contre la maltraitance animale. Nous sommes conscients que ces règles ne sont pas toujours faciles à appréhender et que leur mise en œuvre peut soulever de nombreux questionnements. Les intervenants, dont je fais partie, ont eu à cœur de clarifier et de rendre plus accessibles les normes juridiques applicables aux associations membres de notre réseau. N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez ! »

« Maltraitance animale : identifier les infractions et connaître les sanctions » par Mélina Oguey, ancienne juriste de Défense de l'Animal.





Santé : 5 formations arrivent

Notre second cycle de formation est proposé aux associations depuis décembre 2023 et il devrait s'échelonner jusqu'en avril 2024. **Avec cinq temps forts, ce cycle sera consacré aux règles auxquelles les associations sont soumises en matière de protection de la santé animale et humaine.**

La multiplication de ces règles peut être source de difficultés : elles évoluent régulièrement et les associations peuvent rencontrer des difficultés pratiques pour s'en saisir et les rendre applicables. Au programme de ce second cycle de formation : gestion sanitaire des chiens, des chats, des nouveaux animaux de compagnie et des équidés, optimisation spatiale, gestion environnementale ou encore procédure de saisie des données au Fichier ICAD.

DES MODULES COMPLETS

Réservés à nos adhérents, et disponibles 7j/7 à toute heure, tous nos modules de formation sont accessibles avec un URL protégé et comprennent :

1. Une vidéo (sur Viméo) avec un PowerPoint déroulant
2. Une fiche de synthèse à télécharger

Gestionnaires de refuges et d'associations, pour en faire profiter vos élus, salariés et bénévoles, adhérez sans tarder à Défense de l'Animal !

Ces formations ont été financées grâce au Plan France Relance, dont Défense de l'Animale est lauréate pour la deuxième année consécutive.

DEMANDEZ LE CALENDRIER !

Les 5 volets de notre cycle de formation sur la santé animale et humaine seront diffusés de décembre 2023 à mars 2024 selon le programme suivant (la durée de chaque module sera précisée ultérieurement) :

Formation I
« Obligations sanitaires des associations de protection animale (chiens et chats) » : décembre 2023

Formation II
« Optimisation spatiale d'un refuge et impact environnemental (chiens et chats) » : janvier 2024

Formation III
« Obligations sanitaires des associations : prévention et gestion (nouveaux animaux de compagnie, NAC) » : février 2024

Formation IV
« Obligations sanitaires des associations : prévention et gestion (équidés) » : mars 2024

Formation V
« Nouvelle procédure de saisie des données au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques » : avril 2024





Sabrina Hamoudi,
juriste de la Confédération en charge des questions relatives à la vie associative et à la condition animale.
Pour lui écrire :
laconfederation@defensedelanimal.fr

SAUVETAGE D'ANIMAUX : *ce que dit la loi*

C'est flagrant : le nombre de signalements pour maltraitance est en augmentation constante. Nos associations adhérentes mènent tous les jours des enquêtes de terrain (sur signalement) et sont souvent sollicitées par les autorités administratives et judiciaires pour des saisies d'animaux maltraités ou abandonnés.

Un exemple tout récent ? La SPA de Bergerac (une association membre du réseau national Défense de l'Animal) a porté secours à 27 chiens. Ils étaient attachés à des carcasses de voitures. Le sol était jonché de cadavres de chiots et les rats avaient envahi les lieux… Un spectacle révoltant qui a conduit l'association à porter plainte et Défense de l'Animal à se constituer partie civile à ses côtés. Grâce à la détermination de la SPA de Bergerac et à sa coopération avec les forces de l'ordre locales, les 27 chiens ont pu être récupérés puis vaccinés, stérilisés, vermifugés et identifiés.

Volet judiciaire

Parfois, il y a même des centaines d'animaux à sortir urgemment de conditions de détention sordides. Les sauvetages peuvent alors devenir des opérations de grande ampleur, nécessitant de gros moyens humains, matériels et techniques. Une fois transportés dans les refuges, les animaux sont soignés et remis sur pattes. C'est ensuite que s'ouvre le volet judiciaire.

Pourquoi aller en justice ? Pour deux raisons : sanctionner l'auteur des faits lorsque l'infraction est pénalement caractérisée, mais également pour indemniser les associations qui ont pris en charge et sauvé les animaux.

Pour aider ses 270 associations membres, Défense de l'Animal dispose d'un service juridique qui leur apporte un soutien précieux.

Que ce soit contre un particulier peu scrupuleux (ou tout bonnement dépassé par la situation), ou contre un «élevage de la honte», le sauvetage s'accompagne bien souvent d'une procédure judiciaire. Voici comment elle se déroule.

Le dépôt de plainte : Après avoir constaté les faits, et lorsque les autorités compétentes n'ont pas encore été saisies de l'affaire, l'association dépose généralement plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, mais elle peut également directement le faire auprès du Procureur de la République.

La constitution de partie civile : À l'issue de l'enquête de police ou de gendarmerie, le Procureur de la République décide de l'orientation de la procédure. Il peut alors :

- décider de classer l'affaire sans suite,
- prendre des mesures alternatives aux poursuites,
- ou renvoyer l'auteur présumé devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel.

POURQUOI ALLER EN JUSTICE ?
Pour sanctionner l'auteur des faits et indémniser les associations qui ont pris en charge les animaux

Dans ce dernier cas, les associations de protection animale pourront se constituer partie civile dans l'affaire et demander réparation pour les préjudices subis. C'est généralement à ce stade que Défense de l'Animal intervient dans la procédure et soutient ses associations membres en se constituant partie civile à leurs côtés.

L'audience de jugement : L'auteur présumé est renvoyé et jugé devant le tribunal. Il est passible d'une sanction pénale prononcée par le tribunal sur réquisitions du Procureur et susceptible d'être condamné à indemniser les victimes.

Moi, citoyen, j'agis
pour faire reculer
la maltraitance animale

TÉMOIN DE MALTRAITANCE ?

Voici comment réagir !

Pas évident de savoir comment réagir quand on est témoin d'actes de violence sur un animal. Si vous voyez un jour un acte de maltraitance envers un animal sur la voie publique et que cet acte nécessite une intervention immédiate pour la survie de l'animal, alertez sans attendre la police ou la gendarmerie. C'est un vrai devoir citoyen.

Pour signaler un animal dont les conditions de vie vous semblent indignes ou inadaptées, vous pouvez contacter les services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations (DDPP) et/ou une association de protection animale. Celle-ci pourra le cas échéant faire intervenir un enquêteur.

OUI, EN TANT QUE PARTICULIER, VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR !

défense de l'animal
CONFÉDÉRATION NATIONALE

Le réseau Défense de l'Animal mène régulièrement des campagnes contre la maltraitance et propose des fiches pédagogiques sur le sujet.

Retrouvez-les sur notre site web :

DEFENSEDELANIMAL.FR/STOPMALTRAITANCE





Votre futur compagnon

vous attend déjà dans l'un des

270 REFUGES

de notre réseau



Les fantastiques aventures de Surcouf le Chat
Christine Lacroix

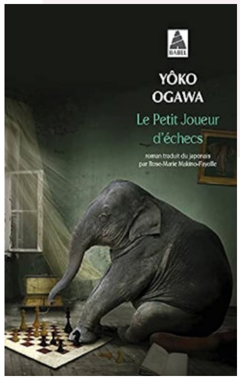


Voici l'histoire de Surcouf, matou des rues un peu turbulent. On suit ses pérégrinations dans un univers banal pour l'Homme, mais rempli de surprises pour l'animal. Narré à la première personne dans un style plein d'humour, ce récit nous invite à oublier notre point de vue d'humain pour entrevoir un monde fait de découvertes, de luttes de territoire et d'une forme de sagesse féline.

À travers l'imagination de Christine Lacroix, nous voyons comment nos chats nous voient. Un must pour tous les adorateurs de chats !

Le petit joueur d'échecs
Yôko Ogawa

Ce conte poétique japonais réserve une place allégorique à l'animal. C'est l'histoire d'un petit garçon resté très silencieux suite à sa naissance avec les lèvres fermées. Bien qu'opéré, il demeure un être discret aimant méditer sur les drames incongrus de l'existence comme lorsqu'il ressasse la vie d'Indira, cette éléphante née et morte sur une terrasse... parce que trop lourde pour en redescendre.



Une ode toute en finesse contre la pesanteur de la mort avec comme plus beau refrain, la découverte de la poésie subtile qui baigne le monde du vivant.

Le collier rouge
Jean-Christophe Ruffin



Court récit dont le thème central est la fidélité, cet ouvrage a reçu le prix Maurice-Genevoix en 2014. L'histoire ? Un héros de guerre est emprisonné. Pourquoi ? Pour avoir publiquement détourné au profit de son plus cher compagnon au front (le chien Guillaume), les honneurs que l'armée voulait lui rendre pour bravoure au combat. L'histoire n'est jamais complètement dévoilée, mais l'allégorie du collier couleur sang vous ira droit au cœur. Ce récit poignant célèbre la fidélité d'un chien pour son maître, que ce soit dans la vie de tous les jours, comme au champ de bataille.

Bercé de poésie, ce livre nous murmure que les héros du quotidien ne sont pas ceux que l'on pense.

Le pouvoir des animaux
Didier Van Cauwelaert

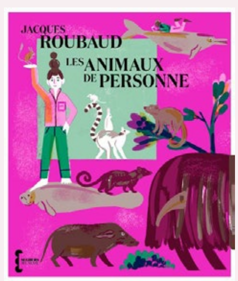
Prix Goncourt et prix de vulgarisation scientifique, ce récit appuyé sur des faits scientifiques conte l'histoire de deux chercheurs persuadés de pouvoir sauver la planète grâce à des vies animales : Franck, un généticien qui voudrait réintroduire le mammouth en Sibérie pour empêcher la fonte des glaces, et Wendy, amoureuse des animaux avec lesquels elle entretient des rapports amusants et thérapeutiques, qui travaille sur une bactérie qui pourrait soigner les pires maladies humaines.

À travers l'amour immense que vouent ces deux chercheurs au mystère animal, l'auteur nous avertit : pour sauver l'humanité en péril, il faudrait peut-être reconnaître une place plus importante au pouvoir des animaux.



Les animaux de personne
Jacques Roubaud

Ce recueil poétique drôle et inventif met en scène quelques animaux oubliés. Jacques Roubaud nous interroge sur notre propension à trier, classifier, choisir et éliminer de nos mémoires collectives des pans entiers du vivant. Comme ces ouvrages jeunesse qui veulent (re)faire découvrir aux enfants des espèces disparues ou oubliées.



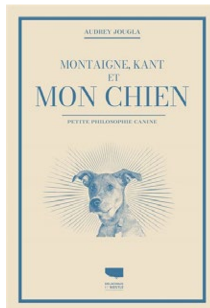
Libre à nous, suggère l'auteur, de convoquer ces animaux perdus pour leur redonner vie dans notre imaginaire.

LIVRES : *et les animaux deviennent* ***ani-mots***

À l'approche des fêtes, faites-vous plaisir en offrant (ou en vous offrant) un livre qui célèbre nos amies les bêtes. En voici une petite sélection.

Montaigne, Kant et mon chien, Petite philosophie canine

Audrey Jougla



Ce livre va plaire à toutes celles et ceux qui aiment les chiens. Audrey Jougla, professeure de philosophie, le dédicace *« à toutes ces âmes respectables que sont les chiens. À ceux qui comblent leur maître et ont la chance de connaître une vie heureuse, mais aussi et surtout à ceux qui sont maltraités, abandonnés, et à tous ceux qui attendent dans les refuges ».* Dans ce livre touchant où elle raconte les relations d'esprit qu'elle a pu établir avec les chiens, elle nous invite à repenser le rapport Homme/animal, à inverser le couple maître/chien en posant en filigrane cette question malicieuse, à travers tout ce que nous enseigne son comportement et son dévouement :

Le chien serait-il devenu un maître de philosophie pour l'être humain ?

Son odeur après la pluie

Cédric Sapin-Defour

L'auteur a un rêve : *« Que les Hommes et la nature réapprennent à vivre ensemble ».* Il nous dépeint à merveille tout l'écosystème qui relie le narrateur à Ubac, un bouvier bernois avec lequel il s'est durablement uni. Le héros, ici, c'est ce lien unique et indéfectible que l'écrivain tente puissamment de définir. Beaucoup de propriétaires de chien s'y retrouveront !



La vie et la mort d'Ubac ou d'un chien en général sont partout présentes. Le lecteur se retrouve en face d'un fantôme d'amour. Le chien est cet être de poils qui parfois sent fort, s'agite ou nous bouscule par son silence et sa présence réunies. Cédric Sapin-Defour parfume ses pages des mémoires de cette douce odeur de bonheur mélancolique qui suit souvent l'immense vide d'un départ.

Peut-être « Le » livre ultime pour guérir tout doucement de la perte irremplaçable d'un chien.

Avec un legs dit « **universel** », vous léguez l'ensemble de votre patrimoine. Le bénéficiaire d'une telle disposition est appelé légataire universel.

Avec un legs dit « **à titre universel** », vous léguez juste une partie de votre patrimoine ou juste une catégorie de vos biens (par exemple, tous vos comptes bancaires).

Quant au legs dit « **legs particulier** », il vous permet de léguer un ou plusieurs biens déterminés (par exemple, un appartement ou une somme d'argent) à un bénéficiaire.

Que pouvez-vous léguer ?

Une maison, un appartement, un terrain, des meubles, une somme d'argent, des bijoux, des objets d'art, des comptes bancaires, un portefeuille d'actions... Tout bien peut faire l'objet d'un legs.

Si vous n'avez pas d'enfant et que vous n'êtes pas marié(e), vous êtes libre de léguer l'intégralité de votre patrimoine. Attention : si vous êtes marié(e) et/ou que vous avez des enfants, une part de votre patrimoine, appelée « réserve héréditaire », leur revient obligatoirement. Vous ne pouvez alors léguer à une association que la partie restante appelée « quotité disponible ».

Deux types de testaments

Le testament dit « **authentique** » est établi par un notaire en présence de deux témoins ou d'un second notaire. Le notaire rédige l'acte lui-même sous votre dictée, puis en donne lecture avant signature.

Si vous décidez de le rédiger vous-même, sur papier libre, le testament est dit « **olographe** ». Il doit être écrit, daté et signé de votre main, et il est vivement recommandé de le confier à votre notaire.

Dans tous les cas, veillez à ce que l'association bénéficiaire soit clairement identifiée. Cela est très important pour éviter toute difficulté d'interprétation à l'ouverture de votre succession. Ainsi, si vous souhaitez faire un legs à notre Confédération, vous pouvez préciser « Association Défense de l'Animal, Confédération Nationale dont le siège est situé 26 rue Thomassin - 69002 Lyon ».

Pour un legs exonéré d'impôt

Étant reconnue d'utilité publique, l'association nationale Défense de l'Animal est totalement exonérée des droits de succession et peut donc recevoir vos legs sans aucun prélèvement fiscal. Elle reçoit ainsi des legs en nom propre, mais aussi pour le compte de ses associations et refuges membres, à qui elle les reverse.

Testament : 2 exemples simples

Si vous souhaitez faire de « Défense de l'Animal » votre légataire universel, vous pouvez rédiger votre testament ainsi :

« Ceci est mon testament :

Je soussigné(e) [nom, prénoms], né(e) le [date de naissance], à [lieu de naissance], demeurant [adresse complète], institue pour ma légataire universelle l'association Défense de l'Animal, confédération nationale dont le siège est situé au 26 rue Thomassin - 69002 Lyon, à laquelle je lègue, sans exception ni réserve, tous mes biens, meubles et immeubles, valeurs et argent qui se trouveront, au jour de mon décès, composer l'actif de ma succession.

Je révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Fait à [lieu], le [date]
Signature »

Si vous voulez instituer Défense de l'Animal légataire particulier, la rédaction peut être la suivante :

« Ceci est mon testament :

Je soussigné(e) [nom, prénoms], né(e) le [date de naissance], à [lieu de naissance], demeurant [adresse complète], institue [nom et adresse du légataire universel] pour mon (ou ma) légataire universel(le) de tous mes biens meubles et immeubles, à charge pour lui/elle de délivrer à l'association Défense de l'Animal, confédération nationale dont le siège est situé au 26 rue Thomassin - 69002 Lyon, le legs particulier suivant : [préciser le bien déterminé que vous voulez léguer].

Je révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Fait à [lieu], le [date]
Signature »

Ces deux modèles de testaments, prévus pour un legs à Défense de l'Animal, peuvent être adaptés si vous souhaitez léguer directement à l'une de nos associations membres. Dans cette hypothèse, Défense de l'Animal s'occupera du legs dont bénéficie son association adhérente. Après s'être assurée que la succession est bien bénéficiaire, Défense de l'Animal fera accepter le legs à ladite association, qui acceptera officiellement que Défense de l'Animal se substitue à elle pour traiter le legs. Le conseil d'administration de Défense de l'Animal pourra alors l'accepter à son tour. Défense de l'Animal deviendra ainsi l'interlocutrice de toutes les parties prenantes et sera signataire des actes indispensables pour mener à bien le règlement de la succession. En toute transparence.

Pour répondre à vos questions, vous accompagner dans votre démarche et respecter au mieux vos volontés, notre équipe de juristes en charge des libéralités (en droit français, on appelle « libéralité » l'acte par lequel une personne dispose à titre gratuit de tout ou partie de ses biens ou de ses droits au profit d'une autre personne ou d'une structure) est à votre écoute. En toute confidentialité.



UN PROJET DE LEGS ?

Demandez notre brochure « Libéralités » !

Écrivez à
laconfederation@defensedelanimal.fr
ou téléphonez au
04 78 38 71 85 (standard)



COMMENT FAIRE UN LEGS *en toute tranquillité…*

On nous demande tous les jours comment faire pour être sûr qu'un legs arrive bien au refuge de votre choix, et de préférence sans payer d'impôts... Franck, notre juriste en chef, vous répond.



Franck Saouzanet, responsable du pôle Affaires Juridiques et Libéralités de la Confédération Défense de l'Animal. Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

En faisant un legs à la Confédération Nationale Défense de l'Animal et à ses quelques 270 associations membres, vous permettez à notre Réseau de continuer à sauver les animaux maltraités ou abandonnés. Vous offrez une seconde chance aux animaux en détresse. Vous sauvez des vies dans toute la France ! Voici comment faire.

Il existe 3 types de legs

Quand une personne (appelée le « testateur ») veut transmettre tout son patrimoine (ou seulement une partie) après son décès, à un ou plusieurs bénéficiaires, elle effectue un « legs ». Cette volonté est enregistrée dans un **testament**. Vous pouvez faire trois types de legs.

Pour les Fêtes, pensez aux animaux *sans famille*



Soutenez les refuges membres du 1er réseau de protection animale de France

Faites un don en ligne sur
www.defensedelanimal.fr/jedonne

JE FAIS UN DON

d'un montant de : ______________ **€**

- ☐ à Défense de l'Animal, le plus important réseau français d'associations de protection des animaux.
- ☐ au refuge proche de chez moi ou de mon choix (retrouvez la liste des refuges indépendants sur www.defensedelanimal.fr). Le don est reversé dans son intégralité.

Merci de noter le nom et les coordonnées de l'association :

____

____

Vos coordonnées :

Nom ______________ Prénom ______________

Adresse ______________________________

Code Postal ______________ Ville ______________

Tél. ______________ email ______________

- ☐ J'accepte de recevoir les newsletters de Défense de l'Animal
- ☐ J'autorise Défense de l'Animal à utiliser mes coordonnées pour m'envoyer des informations sur ses actions (campagnes, actions en justice, appels aux dons)

Je souhaite recevoir mon récépissé de dons : ☐ par email ou ☐ par voie postale

JE M'ABONNE !

- ☐ Je m'abonne au magazine Défense de l'Animal : 3 numéros/an à 10 €
- ☐ Je souhaite recevoir la brochure libéralités (legs, donations, assurances-vie)

Date :

Signature :

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement à :

Confédération Nationale Défense de l'Animal
26 rue Thomassin - CS 30201
69291 LYON CEDEX 02

LA MALADIE DE CARRÉ *du chien*



Mortelle pour le chien, la Maladie de Carré est une affection causée par un virus proche de celui de la rougeole, mais heureusement sans risque pour l'Homme. Rencontre avec un vétérinaire expert.

Dr Bruno BEN-MOURA
ami de la Confédération, Clinique VETIVIA à Biarritz (64200)

Défense de l'Animal : Docteur Ben-Moura, quels sont les symptômes de cette maladie ?

Dr B-M : *Comme ce virus mortel (ou « morbillivirus ») très pathogène atteint plusieurs organes du chien, il provoque des symptômes très variés : fièvre, troubles digestifs (vomissements, diarrhée), cutanés (truffe et coussinets secs et épaissis), respiratoires (écoulement nasal purulent, toux) ou encore oculaires (écoulement, œil rouge).*

Peut-on soi-même faire un diagnostic de son chien ?

Dr B-M : *C'est difficile, car attention : pris isolément, chaque symptôme ne peut pas être considéré comme un signe du virus. C'est bien l'association des symptômes qui oriente vers cette maladie. De manière plus caractéristique, les symptômes nerveux apparaissent souvent en fin d'évolution, après quelques semaines : on constate alors des contractions musculaires (myoclonies), des paralysies ou des convulsions.*

IL RESTE ENCORE INDISPENSABLE ***de vacciner les chiens contre la Maladie de Carré.***

Comment être sûr du diagnostic ?

Dr B-M : *C'est classique : on effectue des examens de confirmation du diagnostic sur le sang (sérologies), sur le liquide céphalo-rachidien lors de formes nerveuses ou éventuellement sur des frottis conjonctivaux.*

Comment traiter son chien ?

Dr B-M : *Cette affection virale ne connaît pas de traitement spécifique. Et malheureusement, l'évolution est mortelle dans la grande majorité des cas. Pour cette raison, et malgré la diminution de l'incidence de cette maladie en France, il reste encore indispensable de vacciner les chiens contre la Maladie de Carré. C'est le seul moyen véritablement efficace contre ce fléau.*

LES ANIMAUX MARINS AUSSI !



Vétérinaire à Biarritz, le Dr Ben-Moura nous signale que, dans nos régions côtières, les cétacés et les pinnipèdes (morses, phoques, otaries...), sont également sensibles aux morbillivirus et potentiellement porteurs sains.

« En période de tempête, les jeunes bébés phoques épuisés viennent parfois s'échouer sur les plages du Golfe de Gascogne. Il est donc recommandé de ne pas laisser approcher les chiens, pour protéger les petits phoques des morsures, et protéger les chiens d'une contamination potentielle à ce virus. »



PROTÉGER SON SAPIN *de son animal*

L'arrivée du mois de décembre signifie également l'installation et la décoration de votre sapin de Noël ! Votre chien ou votre chat peuvent vouloir jouer dedans. Voici quelques conseils pour protéger votre conifère et ses décorations !

Jouez suffisamment avec votre animal…

Une fois le sapin installé et décoré au sein de votre foyer, il est certain que votre animal voudra s'en approcher et en savoir plus sur ce nouvel objet qui vient de faire son apparition sur son territoire ! Pour éviter que votre animal ne soit trop tenté par votre sapin, **pensez à jouer suffisamment avec lui et à l'occuper autant que possible.**

Laissez-lui le temps de s'adapter…

Vous venez d'acheter votre nouveau sapin et vous n'avez qu'une hâte, commencer à le décorer ! Or, nous vous conseillons **d'attendre un jour ou deux** avant de débuter sa décoration. En effet, laissez le temps à votre animal de s'habituer à ce nouvel objet de son environnement. **Il sera ainsi moins curieux et aura moins tendance à s'approcher systématiquement de votre sapin !**

Protégez votre sapin…

En attendant le jour tant attendu de Noël, vous pouvez installer une barrière autour de votre sapin pour éviter aux petits curieux de s'en approcher. Vous pouvez tout à fait utiliser du grillage à poule ou tout autre moyen pour délimiter un périmètre autour de votre conifère ! De plus, vous pouvez également **installer votre sapin dans une pièce avec une porte pouvant se fermer**. Ainsi, vous pourrez bloquer son accès durant la nuit ou lorsque vous n'êtes pas là.

Attention aux décorations en verre !

Certaines décorations de Noël sont en verre. Attention, si votre animal vient à les faire tomber, il risque de se blesser. Nous vous conseillons des décorations plus solides et moins dangereuses pour votre animal : en bois ou en carton par exemple.

Choisissez une base de sapin stable…

Si votre chat tente malgré tout de jouer avec votre sapin, pensez à investir dans un pied solide et stable ! Ainsi, vous éviterez de le retrouver éventré au beau milieu de la pièce. **Soyez également attentif à la taille de vos décorations afin qu'elles ne puissent pas être ingérées par votre animal.**

CONSEIL : DES ÉCORCES D'AGRUMES POUR ÉLOIGNER VOTRE CHAT !

Saviez-vous que l'odeur des agrumes n'est guère appréciée par nos petits félins ? Pour repousser naturellement votre chat de votre sapin, **placez des écorces d'agrumes à sa base ! Une solution simple, mais efficace.**


Mon beau
Chien Chien
Roi des forêts...
Non,
ce n'est vraiment pas drôle,
mais c'est une réalité.
Pendant les vacances, les abandons explosent.
Avouez qu'à Noël, ça donnerait presque envie
d'enguirlander autre chose que des sapins.
Soutenez
les refuges membres
du premier réseau de protection animale de France
Faites un don en ligne sur
www.defensedelanimal.fr/jedonne
Cette campagne est menée par Défense de l'Animal. © Tous droits réservés.



L'alternative ? L'adoption en refuge !

Si vous avez conscience qu'accueillir un animal domestique est un engagement à long terme et si tous les membres de la famille adhèrent à ce beau projet, nous vous invitons à vous rendre dans le refuge le plus proche de chez vous : on vous y donnera les meilleurs conseils pour débuter (et réussir !) une relation riche en émotions.

zoom

LE CERTIFICAT D'ENGAGEMENT

La loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes a été promulguée le 30 novembre 2021. Elle prévoit la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie (depuis le 1er octobre 2022) et pour les détenteurs d'équidés (depuis le 31 décembre 2022). L'acquéreur doit attentivement lire ce certificat et le signer en y indiquant, à la main, qu'il s'engage à respecter les besoins de l'animal.

Pour chaque espèce, ce certificat précise plusieurs informations cruciales :

1. Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux spécifiques de l'animal.
2. Les obligations en termes d'identification (primordiale pour limiter les abandons).
3. Les implications financières et pratiques en termes de coûts (nourriture, garde éventuelle, soins…) et de logistique (garde en cas d'absence, espace nécessaire, sorties quotidiennes, nourriture…).

Source : BH avec agriculture.gouv.fr

Outre les chats et les chiens, les animaux de compagnie concernés sont les furets et les lagomorphes (lièvres et lapins non destinés à la consommation humaine). Ce certificat s'applique aussi aux équidés domestiques (chevaux, poneys, ânes, mulets et bardots).

Le certificat est délivré par un titulaire de l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED) ou une de ses équivalences : il peut par exemple s'agir d'un vétérinaire, d'un responsable de refuge ou d'association de protection animale.

Le « certificat d'engagement et de connaissance » est obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie depuis le 1er octobre 2022.

AGISSEZ

Vous pouvez soutenir les refuges et associations membres du réseau Défense de l'Animal : ils luttent depuis près de 100 ans, sans relâche, pour le bien-être animal.

Retrouvez la liste des associations et refuges membres de Défense de l'Animal :
DEFENSEDELANIMAL.FR/CARTEDEFRANCE

AGISSEZ ! FAITES UN DON
à partir de 1 €
DEFENSEDELANIMAL.FR /JEDONNE

Première raison : un animal n'est pas un produit de consommation

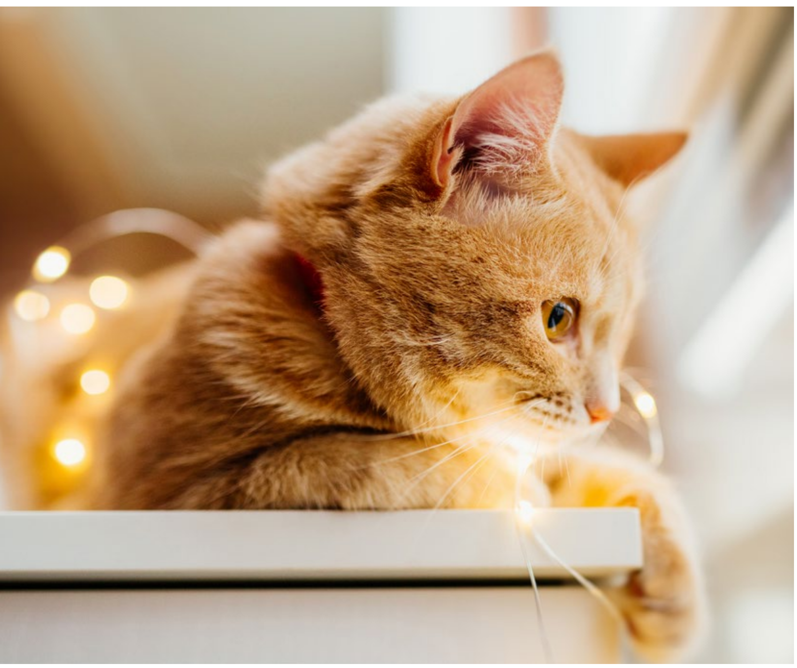


Florian Sigronde, ingénieur chargé de mission au sein du réseau Défense de l'Animal (pôle Communication et Développement de la vie associative). Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

Accueillir un animal de compagnie au sein d'un foyer est une décision très importante, qui ne doit pas être prise à la légère. Certes, il est très facile de se rendre dans un élevage, une animalerie ou sur un site de petites annonces et d'y acheter un animal comme un simple objet, sur un coup de cœur ou de tête. « *Il est si mignoooonnnnn…* » Mais attention : l'accueil d'un animal est une lourde responsabilité à long terme.

Cela engage en effet le futur propriétaire pour toute la durée de vie de l'animal.

C'est pourquoi, depuis octobre 2022, acquérir un compagnon nécessite de signer un « *certificat d'engagement et de connaissance* » (lire notre encadré) par lequel l'acquéreur final « *s'engage à respecter les besoins de l'animal* ». La première rencontre avec son animal est aussi une étape clé pour l'harmonie et l'équilibre au sein de la famille d'accueil. Il est donc essentiel que le futur propriétaire prenne le temps de la réflexion et fasse lui-même la démarche pour acquérir un compagnon qui répondra à ses attentes et à son mode de vie.



Deuxième raison : gros risque d'abandon !

Une fois passée l'excitation de la nouveauté, les animaux offerts comme cadeaux de fin d'année ou pour un anniversaire risquent fort de finir abandonnés. Ils atterrissent alors sur la (déjà trop) longue liste des victimes d'abandon qui ont dû être sauvées, puis prises en charge par les refuges et associations de protection des animaux. Si vous aimez les animaux, ne participez pas à leur marchandisation, car elle sature les refuges. Nos compagnons à deux ou quatre pattes méritent plus de considération.

Il est essentiel que le futur propriétaire prenne le temps de la réflexion et fasse lui-même la démarche.



DOSSIER

Pas d'animaux
SOUS LE SAPIN

Noël approche ! C'est de saison : tout le monde veut faire plaisir à sa famille et à ses meilleurs amis. Mais attention… Cette année encore, certains voudront offrir un chien, un chat, un adorable petit rongeur ou un oiseau comme cadeau de Noël. Mauvaise idée : un achat compulsif et irréfléchi est très risqué. Pour deux raisons…

PARTENAIRE



LE TALENT *d'Acheel*

L'assureur-santé pour animaux Acheel soutient notre Confédération nationale d'associations indépendantes depuis deux ans. Son cofondateur, Ralph Ruimy, nous explique pourquoi...

Ralph Ruimy,
Président et cofondateur d'Acheel

Défense de l'Animal : Pourquoi Acheel s'est-il engagé au côté de notre Confédération ?

R. R. : *En tant qu'assureur-santé pour les animaux, nous sommes évidemment soucieux de leur bien-être et du respect de leurs droits. Chez Acheel, nous aimons les animaux, et notre mission est d'aider leurs maîtres à pouvoir les soigner grâce à une assurance santé aux tarifs compétitifs et adaptés au budget de chacun.*

Il y a deux ans, lors de la Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie, nous avons voulu aller plus loin en sensibilisant chaque année le grand public sur ces abandons. Et nos équipes ont voulu agir encore plus concrètement : nous avons recherché une association que nous pourrions aider à notre échelle. Notre choix s'est rapidement porté sur Défense de l'Animal, pour son engagement fort et courageux et son maillage important du territoire français.

5€ sont reversés à Défense de l'Animal sur chaque contrat animal souscrit en juillet et août

Comment nous aidez-vous?

R.R. : *Nous savons que chaque été, on assiste à un abandon massif d'animaux de compagnie. C'est pourquoi nous avons choisi une action saisonnière : nous reversons à Défense de l'Animal 5 euros sur chaque contrat animal souscrit chez nous en juillet et août.*

Concrètement, qu'est-ce que ça apporte à vos équipes ?

R.R. : *Ça les motive très fort de savoir que 5 euros prélevés sur les primes des contrats de santé animale signés en été sont concrètement reversés aux refuges indépendants pour les aider à soigner des animaux malades. Cet engagement est particulièrement important aux yeux des fondateurs et des salariés d'Acheel, qui ont souvent eux-mêmes des chiens, des chats ou des NAC.*

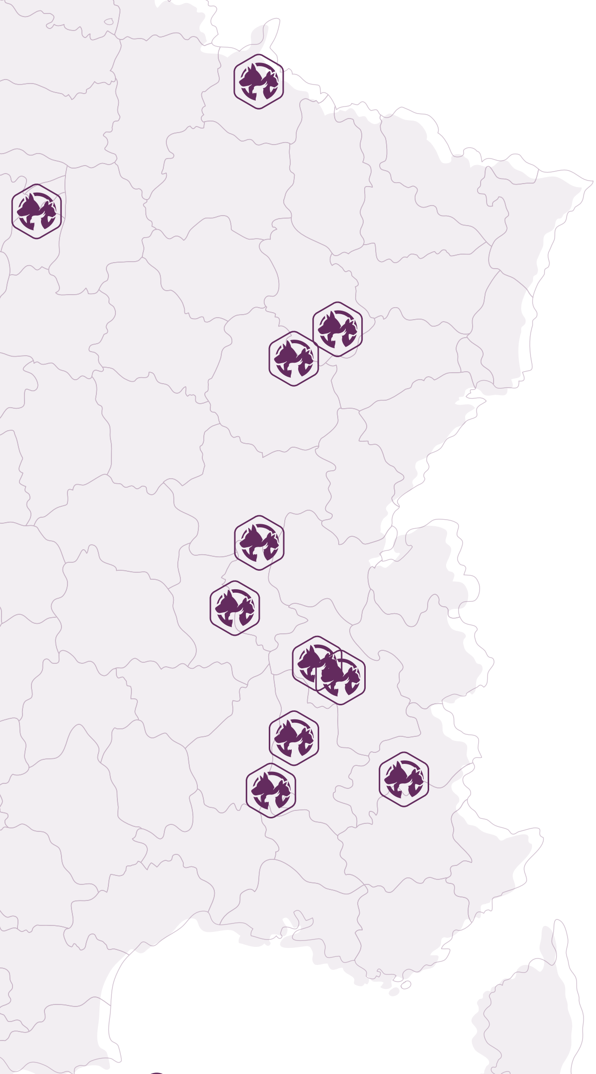
LES AUTRES TALENTS D'ACHEEL

Compagnie d'assurance 100% digitale française et généraliste, Acheel a fait du pouvoir d'achat son premier combat. *« Nous utilisons la technologie et l'innovation pour proposer des produits d'assurance habitation, santé, santé animale et auto à des prix très compétitifs. Nous proposons des formules sur-mesure, notamment pour l'assurance animale, adaptées aux profils et aux budgets de chacun »,* explique Ralph Ruimy, son cofondateur.

Acheel emploie 50 salariés en région parisienne.

Pour en savoir plus :
WWW.ACHEEL.COM/SUBSCRIBE/ANIMAUX





Quelques nouvelles associations membres

Nid d'accueil Cussez-les-Forges (21)
École du chat de Neuvecelle Neuvecelle (74)
École du Chat du Bas-Rhin Niederbronn-les-Bains (67)
Adoptunechat.org Châteauneuf-du-Faou (29)
Instinct Félin Condillac (26)
Les Petites Pattes Saint-Restitut (26)
Equi-Libre Spa du Dauphiné Uriage (38)
Cat Étoiles Chabris (36)
Eden 4 Pattes Refuge Spa de Serrières Serrières (71)
Les Vagabonds du 52 Haute Amance (52)
Lisa - Ligue dans l'Interêt de la Société et de l'Animal Charleville-Mezières (08)
Les Amis d'Aramis Theus (05)
ASCLAF Fresnes (94)
Suzi Handicap Animal Montreuil-au-Houlme (61)
La Réserve Chambost-Longessaigne (69)
Association l'École du chat libre de Grenoble et Agglomération Grenoble (38)

Focus sur quelques nouveaux membres

Adopteunchat.org

Basée en centre Finistère, cette association militante et antispéciste créée en 2017 gère un **refuge sanctuaire** et abrite un **centre de soins**, de convalescence et une **maison de retraite** pour les chats et rongeurs sans maître, blessés, malades ou en fin de vie et dont, malheureusement, plus personne ne veut. Ses équipes sont mobilisées en permanence et peuvent intervenir 24h/7j sur tout le département. Dotées en matériel de secours et de capture, elles sont formées pour intervenir en toutes circonstances pour sauver les chats et rongeurs en détresse.

www.adopteunchat.org

SPA du Dauphiné

Créée en 1938, **cette association reconnue d'utilité publique** depuis 1972 gère **deux refuges** : le refuge Jeanne Borgey (en hommage à une donatrice qui a permis l'acquisition de ce centre pour chiens et chats situé à Maupas, et une chatterie à Grenoble). La SPA du Dauphiné a pour but d'accueillir et secourir les animaux abandonnés maltraités. Elle en accueille plus de 800 chaque année (essentiellement des chiens et des chats, mais aussi des furets, lapins et cobayes). Après avoir été vaccinés, tatoués, stérilisés, les animaux sont placés à l'adoption. La SPA du Dauphiné lutte également contre la maltraitance animale grâce à son équipe d'enquêteurs, prête à intervenir en cas de signalement.

www.spa-du-dauphine.fr

Les Chats Libres de l'ASCLAF

Situé à Fresnes (région parisienne), le refuge de l'Association de Sauvegarde des Chats Libres et Abandonnés de Fresnes (ASCLAF) a ouvert en 1997. Ses équipes viennent en aide aux chats sauvages ou abandonnés, errant dans les parcs, cimetières et jardins. Elles offrent à ces félins de bonnes conditions de vie. Grâce à leurs protectrices, les chats sont nourris, vaccinés, soignés et stérilisés (pour éviter leur prolifération) et sont, pour ceux qui le peuvent, proposés à l'adoption soit au sein du refuge, soit via un réseau de familles d'accueil. L'ASCLAF mène aussi des campagnes de communication pour sensibiliser le grand public.

www.refuge-asclaf.fr

Trois nouvelles écoles du chat nous rejoignent

Pas moins de trois nouvelles « écoles du chat » intègrent le réseau Défense de l'Animal : elles sont basées à Neuvecelle (en face du lac Léman), dans le Bas-Rhin (Vosges du Nord) ou encore sur Grenoble et son agglomération. Avec les chiens, les chats représentent quelque 90% de la totalité des animaux accueillis par les associations de notre réseau. Pour découvrir ces trois écoles du chat, rendez-vous sur :

ecoleduchat-neuvecelle.jimdofree.com
ecoleduchatlibre38.jimdofree.com
ecoleduchatlibre67.weebly.com

La Réserve

Cette association basée à Feurs (42) a été créée par des cavaliers et propriétaires passionnés. Spécialisée dans le sauvetage et la prise en charge des équidés maltraités, elle s'est donnée pour mission dès 2016 d'accompagner les équidés jusqu'à leur fin de vie pour leur garantir qu'ils ne souffriront plus. Cela implique la nourriture (fourrage, compléments, pierre à sel...), ainsi que tous les frais liés aux soins. L'association se veut aussi « lanceur d'alerte » sur les réseaux sociaux et auprès des autorités.

www.la-reserve.info

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous êtes fondateur, dirigeant ou élu au sein d'une association indépendante de protection animale ?
Rejoignez notre réseau et bénéficiez tout de suite de nos conseils, de notre reconnaissance d'utilité publique et de notre soutien.
Écrivez vite à **laconfederation@defensedelanimal.fr**



PROTECTION ANIMALE : *le premier réseau français s'agrandit à nouveau*

Refuges pour animaux de compagnie, centres de soins, associations dédiées aux chats libres, aux équidés ou encore aux animaux de ferme... Près de vingt nouvelles associations indépendantes de toute la France ont rejoint la Confédération Nationale Défense de l'Animal ces derniers mois. Pourquoi ? Zoom sur quelques-unes de ces nouvelles structures...

C'est bien connu : l'union fait la force. C'est pour cela que la Confédération regroupe quelque 270 associations de protection animale françaises. Depuis 1928, de nombreuses associations nous rejoignent chaque année.

Trois raisons majeures

En intégrant notre réseau unique, presque centenaire, elles profitent de trois services indispensables. D'abord, elles bénéficient de conseils personnalisés pour répondre à leurs soucis du quotidien, d'un accompagnement juridique (qu'il s'agisse du droit du travail, du droit de l'animal, du droit des associations ou autour des questions de legs, donations et assurances-vie), technique (pour la gestion de leurs refuges, etc.) et en matière de communication.

Ensuite, en s'affiliant à la Confédération, structure reconnue d'utilité publique, les associations bénéficient de legs, donations et assurances-vie reversés sans droits de mutation à titre gratuit, c'est-à-dire sans aucun prélèvement fiscal. Ceci représente un énorme avantage car ce gain financier permet en effet de prendre en charge toujours plus d'animaux abandonnés ou maltraités.

Enfin, en tant que porte-parole, la Confédération représente tous ses membres tant au niveau local (mairies, agglomérations, départements, régions, préfectures) que national (services de l'État, ministères, Présidence) pour défendre leurs intérêts et faire entendre la voix des refuges indépendants dans tous les dossiers en lien avec la condition animale, lors des projets de loi sur la protection animale, et tous les sujets qui touchent de près ou de loin à la vie des refuges et des bêtes. Et lors des campagnes électorales, bien sûr.

270
ASSOCIATIONS
de protection animale française



Florian Sigronde, ingénieur chargé de mission au sein du réseau Défense de l'Animal (pôle Communication et Développement de la vie associative). Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

+ D'INFO ?

Pour en savoir plus sur les nouvelles associations membres du réseau Défense de l'Animal rendez-vous sur :

www.defensedelanimal.fr/cartedefrance



ON EST ENTRÉ *dans le « game »*

Un groupe de « gamers » (des joueurs en ligne) s'est mobilisé dans toute la France pour récolter des fonds pour aider Défense de l'Animal à soutenir les refuges indépendants. L'événement a eu lieu fin novembre/début décembre 2023. Rencontre avec son fondateur, Alexandre Cocquempot…



Alexandre Cocquempot,
fondateur de Gamers4Pets

POUR EN SAVOIR +

L'édition 2023 vient juste de passer. Mais pour en savoir plus sur l'édition prévue en 2024 et si vous souhaitez rejoindre le collectif de streamers « Gamers4Pets » écrivez à : contact@gamers4pets.fr

Défense de l'Animal : Qu'est-ce que l'événement Gamers4Pets ?

A. C. : *En anglais, « animaux domestiques » se dit « pets ». Gamers4Pets est un événement de gaming caritatif que nous avons inventé en 2019, suite au vandalisme du refuge de Cholet. Le principe est simple : des joueurs en ligne (appelés gamers, ou streamers) passent plusieurs jours ensemble sur des jeux vidéos, tout en sensibilisant leurs abonnés (followers) sur les refuges, l'adoption et l'abandon, ainsi qu'en les invitant à faire des dons en ligne. La cagnotte est ensuite reversée à la cause animale. La première édition a été organisée pour Défense de l'Animal du 28 novembre au 3 décembre 2023. (Note de la rédaction : à l'heure où nous mettions ce numéro sous presse, nous ne savions pas encore combien l'événement avait rapporté… à suivre !).*

SENSIBILISER PUIS MOBILISER *les gamers de tous âges et leurs followers au service des refuges de France*

Quels sont les objectifs du projet ?

A. C. : *Sensibiliser puis mobiliser les gamers de tous âges (et leurs followers) au service des refuges de France. Expliquer au public qu'il y a des refuges près de chez eux qui ont besoin de bénévoles, de soutien financier de type « fonds d'urgence » pour les aider en cas de catastrophes (tempêtes par exemple) et de vandalisme…*

Pourquoi avez-vous choisi Défense de l'Animal et son réseau ?

A. C. : *Tout simplement parce que Défense de l'Animal est la première fédération de France à regrouper autant de refuges indépendants, ce qui nous garantit un impact optimal terrain. Pour nous qui aimons et voulons aider les animaux abandonnés, Défense de l'Animal est un allié parfait pour savoir où sont les besoins des refuges, et nous assurer que nos fonds serviront à apporter une aide ciblée et efficace.*

UNE URGENCE OU UNE CATASTROPHE ? *Notre fonds de secours est là !*

Tempêtes, crues et inondations… Défense de l'Animal est sur le pont, et elle peut aider ses associations membres en actionnant son « fonds de secours ».



Boris Heim, nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique. Pour lui écrire : laconfederation@defensedelanimal.fr

Les tempêtes et inondations historiques qui ont frappé les littoraux français en novembre n'ont évidemment pas épargné les refuges et autres associations de défense des animaux sur place. Résultat : certaines d'entre elles se retrouvent dans une situation (très) difficile et doivent faire face à des dépenses d'urgence complètement imprévues. Elles ont certes fait appel à leur assureur, mais notre Réseau est aussi là pour leur apporter son appui. Comment ? En actionnant son « fonds de secours ».

La solidarité est une valeur phare de notre Réseau. C'est même la base de notre ADN. Quand une association membre nous contacte en urgence, notre équipe étudie sa demande au plus vite pour lui apporter le soutien le plus approprié. C'est ce qui fait la force de notre Réseau national.

LA SOLIDARITÉ *est une valeur phare de notre Réseau*

Qu'il s'agisse de chenils écrasés par un arbre lors de la tempête Ciaran en **région parisienne**, ou d'un refuge inondé par les crues historiques dans le **Pas-de-Calais**, la Confédération est en mesure de répondre présente. Nous recevons aussi de très nombreuses demandes du quotidien, hors catastrophes naturelles.

Quelques exemples récents : des demandes d'aide alimentaire pour nourrir près de 200 chats (dans le **Sud-Est** de la France), pour la prise en charge des frais d'identification, de soins, de stérilisation et de vaccination après le sauvetage d'une vingtaine de chats (finalement accueillis dans une nouvelle association adhérente du Sud), pour faire face à la prise en charge de 50 chiens (dans le **Centre** de la France) suite à une réquisition judiciaire, pour régler des factures vétérinaires impayées (**dans tout l'Hexagone**), apporter une avance de trésorerie de plusieurs dizaines de milliers d'euros à une association du **Nord** pour rénover leur refuge, aider un centre de soins dédié à la faune sauvage (en région **Auvergne-Rhône-Alpes**) ou encore finaliser l'installation d'une fosse septique… la liste des besoins est sans limite, tant ceux-ci sont importants.

Vous pouvez faire un don, consentir un legs ou souscrire une assurance-vie au profit de Défense de l'Animal. Vous contribuez ainsi au fonds d'urgence national et vous permettez à des associations réparties dans tout l'Hexagone de secourir, nourrir et soigner davantage d'animaux chaque jour.
Votre don est essentiel à l'accomplissement des missions des refuges. Donnez sans tarder !

AIDEZ-NOUS À AIDER 270 REFUGES !

Vous souhaitez soutenir financièrement les actions locales et nationales de Défense de l'Animal ? Faites un don en vous rendant sur ce lien :
WWW.DEFENSEDELANIMAL/JEDONNE

Guy Donnart
Président
de la Confédération Nationale
Défense de l'Animal



Période des fêtes

Pensez à elles !

C'est la période des fêtes. Comme tous les ans, je vous invite à penser à nos amies les bêtes.

À celles qui, dans nos **270 refuges confédérés**, attendent patiemment un nouveau maître, une nouvelle maîtresse aimante, une famille d'adoption… À celles qui attendent des soins vétérinaires ou une (coûteuse) opération chirurgicale. Ou encore à celles qui, tout simplement, attendent leurs caresses et leurs gamelles quotidiennes, blotties dans leur box. Car elles savent, depuis des années, au fond de leur cœur sensible, que personne ne voudra d'elles. Et que seuls **nos 4 200 bénévoles et salariés confédérés** sont là pour elles, jusqu'à la fin de leur vie.

Notre Réseau national aide les refuges et associations à remplir cette belle mission d'amour. Aidez-nous à les aider à sauver de la maltraitance **8 000 chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie,** et à en **accueillir plus de 200 000** tous les ans dans toute la France.

COMMENT ?

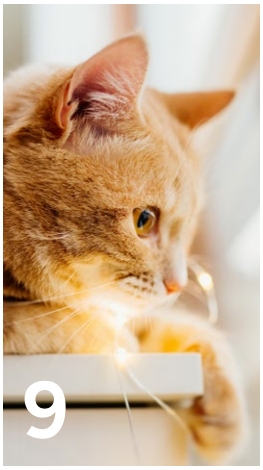
En faisant un don via notre site web www.defensedelanimal.fr/jedonne

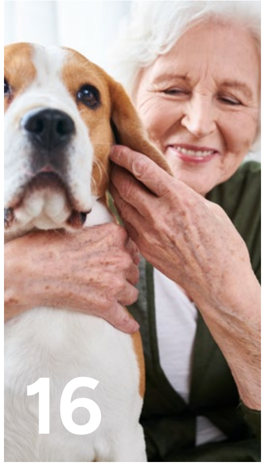
En déposant ce magazine dans la salle d'attente de votre vétérinaire.

En donnant ce magazine aux équipes du refuge le plus proche de chez vous (le verso leur est consacré)

Chaque euro, chaque geste compte. Et nous, on compte sur vous.


5


9


16

Sommaire

N°107 - DÉCEMBRE 2023 - MARS 2024

défense de l'animal
CONFÉDÉRATION NATIONALE

Magazine de la Confédération Nationale Défense de l'Animal

RÉDACTION

Directeur de la publication :
Guy Donnart

Rédacteur en chef :
Boris Heim, responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique

Rédaction :
Sabrina Hamoudi
Boris Heim
Mélina Oguey
Franck Saouzanet
Florian Sigronde

Rubrique vétérinaire :
Dr Ben-Moura (Biarritz)

ADMINISTRATION

Photo de couverture :
Avec l'aimable autorisation de Loïc Auzias (photographe à Beaucaire) et d'Alexia Beusse (mannequin). Caresse affective au chien Reggae et remerciements à la SPA des Baux-de-Provence !

Crédits photos :
Défense de l'Animal, Christophe Boulair, Boris Heim, SPA de Salon de Provence et sa Région, adopteunchat.org

Création :
Agence 32 Décembre - Saint-Étienne
www.32-decembre.fr

Impression :
Imprimerie Mordacq
62120 Aire-sur-la-Lys

Distribution :
Routage Mil'Adresses
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Dépôt légal – 4ème trimestre 2023
ISSN : 1162-8294

Confédération Nationale Défense de l'Animal
26 rue Thomassin - CS 30201
69291 Lyon cedex 02
Tél : 04 78 38 71 85

laconfederation@defensedelanimal.fr
www.defensedelanimal.fr

/ Défense de l'Animal
/ Défense de l'Animal
/ Défense de l'Animal
/ defensedelanimal_officiel
@RefugesdeFrance

PEFC 10-31-2168 Certifié PEFC pefc-france.org

N°107 • DÉC.2023 • MARS 2024

défense de l'animal

LE MAGAZINE DES (FUTURS) BIENFAITEURS



GÉNÉROSITÉ
Comment faire un legs ?

Santé :
LA MALADIE DE CARRÉ DU CHIEN

DOSSIER

NOËL : pas d'animaux sous le sapin